

**Intervention de  
S.E. M. Jean-Marc Hoscheit  
Ambassadeur du Luxembourg  
à  
La Haye**

**devant la 7<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats parties  
au Statut de Rome  
de la Cour Pénale Internationale**

**La Haye, le 14 novembre 2008**

**Seul le discours prononcé fait foi**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un motif particulier de satisfaction pour moi que de pouvoir adresser aujourd'hui mes félicitations les plus sincères à S.E. l'Ambassadeur Christian Wenaweser, dont nous connaissons tous les multiples qualités, à l'occasion de son accession à la présidence de l'Assemblée des Etats parties.

Nos vifs remerciements s'adressent également à S.E. le Ministre Bruno Stagno Ugarte, qui a guidé avec distinction, tact, talent, et surtout, un engagement sans faille, les travaux de notre enceinte au cours des dernières années.

Sachez, Monsieur le Président, que vous pourrez compter sur le soutien ferme de mon pays et de ma délégation dans l'exercice de votre difficile, mais oh combien importante mission.

Monsieur le Président,

Dix ans se sont écoulés depuis la nuit désormais entrée dans les annales de la diplomatie internationale où les négociations sur le Statut de Rome furent achevées avec succès, et la contribution irremplaçable du Président Philippe Kirsch reste présente dans toutes les mémoires. C'est pour nous l'occasion de jeter avec, il faut l'avouer, une satisfaction certaine, un regard rétrospectif sur le chemin parcouru et sur l'œuvre accomplie depuis lors. Satisfaction, car la communauté internationale a su donner corps à cette idée fondamentale, née au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale avec le Tribunal de Nüremberg, qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes internationaux les plus graves. Satisfaction, car nous nous sommes dotés, à travers la création et la mise en place de la Cour Pénale Internationale, de l'instrument opérationnel par lequel ce noble objectif doit trouver sa traduction concrète. Satisfaction enfin, qu'avec les ratifications du Statut de Rome par Suriname et les Iles Cook et son approbation récente par le Parlement tchèque, nous nous rapprochons progressivement de l'universalité du Statut de Rome, objectif que l'Union européenne a mis au centre de son activité internationale en la matière.

La portée morale des objectifs poursuivis, le soutien large et engagé de la communauté internationale et de l'opinion publique mondiale, à travers notamment l'action très appréciée

des ONG, la mise en place d'une Cour dotée des moyens indispensables pour remplir ses missions et la manière dont sont conduites les enquêtes et procédures juridictionnelles en conformité avec les exigences les plus hautes de respect de l'Etat de droit, sont les piliers essentiels sur lesquels repose la légitimité même de la lutte internationale contre l'impunité.

Monsieur le Président,

A un moment où d'aucuns mettent en cause la légitimité de la C.P.I. ou de certaines de ses interventions, le Luxembourg entend rappeler avec force son soutien et son engagement aux côtés de la Cour. Plus que jamais, il importe de tenir le cap que nous avons défini ensemble en adoptant le Statut de Rome. Plus que jamais, il importe de soutenir dans leur action concrète le Président Kirsch - auquel un hommage tout particulier est dû en cette circonstance - et les juges, le Procureur Moreno-Ocampo et ses collègues, l'ensemble des personnels, afin que la Cour puisse mener à bien, avec efficacité et sérénité, les procédures qui sont actuellement en cours. Dans l'exercice de sa mission, la Cour doit pouvoir compter sur le plein appui et la coopération active de tous afin que les responsables des crimes les plus graves puissent être traduits en justice. L'année écoulée a été une année importante à cet égard et nombre d'actes essentiels ont été posés dans le cadre des enquêtes et des quatre situations dont la Cour est actuellement saisie. Progressivement, les procédures sont rodées et les questions relatives, par exemple, à la participation des victimes ou encore aux droits de la défense se clarifient. C'est donc avec de grandes attentes que la communauté internationale attend l'ouverture prochaine des premiers procès.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La gravité de la situation qui prévaut actuellement en RDC et, plus particulièrement dans les Kivus, a été relevée par divers intervenants. De même, la situation au Darfour continue à susciter les plus vives préoccupations et le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a eu l'occasion d'indiquer récemment devant l'Assemblée générale des Nations Unies qu'une solution durable au Darfour devra comporter plusieurs volets – sécuritaire, politique, humanitaire – mais aussi – et je cite – « la fin de l'impunité généralisée pour les crimes commis au Darfour et la traduction en justice des principaux protagonistes des atrocités commises au Darfour pour permettre une réconciliation véritable ». Et de conclure, je cite

toujours : « la paix et la justice devant aller de pair au Darfour comme, d'ailleurs, partout dans le monde : c'est là l'un des principes fondamentaux qui guide la politique étrangère luxembourgeoise. Nous ne pouvons et ne devons pas fermer les yeux sur les graves crimes commis au Darfour et toute solution politique qui remettrait à un avenir incertain la justice au Darfour bafouerait encore les droits d'une population qui souffre depuis trop longtemps » (fin de citation).

Monsieur le Président,

Permettez-moi de conclure en insistant à mon tour sur la situation des victimes et la place qui doit leur être reconnue de manière effective dans le cadre des procédures de la Cour : c'est là l'une des spécificités de l'action de la C.P.I. dont nous nous félicitons tout particulièrement. Répondant au récent appel lancé par Mme Simone Weil, le Luxembourg vient d'annoncer une contribution volontaire au profit des victimes de violences sexuelles et nous sommes convaincus que par un fonctionnement efficace et transparent le Fonds au profit des victimes pourra également à l'avenir remplir au mieux les missions qu'il s'est fixé.

Monsieur le Président,

Je suis persuadé que sous votre conduite avisée cette septième session de l'Assemblée des parties – qui est une étape cruciale sur le chemin de la conférence de révision - définira les orientations et prendra les décisions, y compris budgétaires, qui s'imposent pour consolider et faire progresser la grande cause dans laquelle nous nous sommes engagés voici plus de dix ans. C'est en tout cas le vœu sincère que je formule aujourd'hui !

Je vous remercie de votre attention